

**Rapport d'étape au Comité permanent des comptes publics :
Consultations auprès des intervenants sur les coûts et les avantages d'une
formation obligatoire pour les demandeurs et les bénéficiaires de prêts étudiants**

DEMANDE

Le 4 avril 2022, le président du Comité permanent des comptes publics a écrit au sous-ministre d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour demander une mise à jour du Ministère sur les coûts et les avantages d'une formation obligatoire pour les demandeurs et les bénéficiaires qui doivent commencer à rembourser leurs prêts étudiants.

CONTEXTE

En février 2021, le Comité permanent des comptes publics a produit un rapport sur l'aide financière aux étudiants, qui comprenait la recommandation suivante :

« Recommandation 4 - sur la littératie financière : Que, d'ici le 31 mai 2021, Emploi et Développement social Canada doit présenter au Comité un rapport présentant les progrès réalisés en ce qui concerne A) la mise à disposition, sur le portail Web du Centre de service national de prêts aux étudiants, de toute l'information financière nécessaire pour les bénéficiaires de prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants; B) la consultation des intervenants sur les coûts et les avantages de la formation obligatoire pour les candidats avant que les prêts soient consentis, et pour les bénéficiaires de prêts d'études qui abandonneront ou qui termineront leurs études.»

Cette recommandation découle de l'étude du comité sur le rapport du printemps 2020 du Bureau du vérificateur général du Canada sur l'aide financière aux étudiants, qui comprenait la même recommandation.

Le 31 mai 2021, l'honorable Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, a fourni une réponse écrite au lieu du rapport d'étape demandé par le comité. En ce qui concerne la recommandation relative à la formation obligatoire (recommandation 4B), la réponse indiquait que l'EDSC avait commencé à consulter les parties prenantes pour mieux comprendre leurs points de vue sur les modules de formation obligatoire pour les étudiants. Celle-ci a également indiqué qu'à l'avenir, les travaux comprendraient une analyse des coûts et des avantages de la mise en œuvre d'un module de formation obligatoire.

RAPPORT D'ÉTAPE

EDSC reconnaît l'importance de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient accès aux outils et aux renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées en matière d'éducation postsecondaire. Cela comprend l'accès à des outils de littératie financière efficaces et pertinents pour aider les étudiants à prendre des décisions éclairées tout au long de leur parcours postsecondaire et jusqu'au remboursement.

Résumé des consultations

Au cours de la dernière année, EDSC s'est engagé auprès de partenaires et de parties prenantes clés afin d'évaluer les coûts et les avantages de la mise en œuvre d'une formation obligatoire en littératie financière.

Toutes les provinces et tous les territoires (PT) offrent une aide financière aux étudiants, et 10 PT s'associent au ministère de l'EDSC pour mettre en œuvre le Programme canadien d'aide financière aux étudiants. Leurs points de vue sont donc essentiels pour éclairer la voie à suivre. Un Comité fédéral-provincial-territorial sur la littératie financière (CLF) a été créé au début de l'année 2021 afin de permettre au ministère de l'EDSC et aux PT d'échanger des informations et des pratiques exemplaires sur la littératie financière des étudiants de niveau postsecondaire, et de faire progresser les initiatives d'intérêt mutuel. Le CLF a tenu plusieurs réunions depuis février 2021 afin de discuter un éventail de sujets liés à la littératie financière, notamment la proposition d'une formation obligatoire.

EDSC a également consulté des intervenants clés, tels que des groupes de défense des étudiants du postsecondaire et l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, entre autres, au cours de l'été et de l'automne 2021. Ces consultations ont été utiles pour comprendre l'expérience vécue des étudiants en ce qui concerne une formation obligatoire. EDSC s'est également engagé auprès de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), compte tenu de sa grande expertise dans le domaine de la littératie financière.

Dans l'ensemble, l'amélioration de la littératie financière des étudiants et la sensibilisation à l'aide financière aux étudiants ont reçu un **soutien solide**. Il a été reconnu que la formation en littératie financière peut apporter des avantages importants aux étudiants, notamment en augmentant les connaissances et la confiance des emprunteurs afin de les aider à prendre des décisions financières éclairées. En même temps, il a été noté qu'il existe des outils disponibles (par exemple, certains élèves du primaire et du secondaire ont accès à des soutiens), mais que l'accès varie à travers le pays. Par conséquent, il est important d'examiner attentivement la gamme d'une formation obligatoire, en vue de **compléter les soutiens existants** et d'éviter la duplication et la confusion.

Des préoccupations ont également été signalées quant à l'**obstacle** potentiel qu'une formation obligatoire pourrait créer pour les étudiants éventuels. La création d'une

obligation légale de suivre une formation afin de recevoir des prêts et des subventions aux étudiants pourrait être perçue comme excessive et pourrait dissuader certaines personnes de poursuivre des études postsecondaires, en particulier les plus défavorisées, qui peuvent déjà être réticents à demander une telle aide. Il a été noté qu'une telle formation devrait être conçue et mise en œuvre de manière à soutenir les étudiants de tous horizons et à être accessible aux étudiants ayant une invalidité permanente.

En outre, des questions ont été soulevées quant à l'**efficacité** potentielle d'une formation obligatoire pour éclairer la prise de décision, y compris le moment approprié pour la formation. Et en ce qui concerne le remboursement, des préoccupations ont été soulevées quant à la capacité de faire respecter l'obligation de suivre une formation après qu'un étudiant ait déjà reçu ses prêts et bourses. Il a été noté qu'il y avait peu de preuves de l'efficacité d'une formation obligatoire en littératie financière pour les étudiants postsecondaires dans le contexte canadien. Toutefois, les participants étaient fortement en faveur de la mise à l'essai d'approches novatrices en matière de formation en littératie financière axée sur le client, dans le but d'aider les étudiants à prendre des décisions.

Étude de faisabilité

En réponse aux avantages et aux risques soulevés par les intervenants, ainsi qu'à une analyse interne, EDSC travaille en étroite collaboration avec l'ACFC, en consultation avec les PT, sur une étude de faisabilité. L'objectif de l'étude est de tester comment mettre en œuvre une formation en littératie financière de manière à accroître les connaissances et à influencer le comportement en vue d'obtenir de meilleurs résultats (par exemple, des connaissances financières accrues chez les emprunteurs, un engagement accru des emprunteurs à l'égard des soutiens du programme, une réduction des taux de délinquance/de défaut de paiement, de meilleurs résultats en matière de remboursement). L'étude permettra d'évaluer dans quelle mesure certaines des préoccupations signalées lors de la phase de consultation émergent, et dans quelle mesure la conception du module de formation peut être adaptée pour atténuer ces problèmes et améliorer l'efficacité. Il est important de noter que l'étude de faisabilité permettra d'évaluer l'impact potentiel et l'efficacité d'une formation obligatoire à la littératie financière, avant de recommander une quelconque mise en œuvre nationale, afin de s'assurer qu'elle offre un retour sur investissement et des avantages tangibles.

Dans le cadre du travail d'élaboration de l'étude de faisabilité, EDSC évalue également les considérations relatives à la mise en œuvre, y compris les exigences législatives/réglementaires potentielles. Par exemple, rendre de la formation une condition obligatoire pour recevoir une aide financière aux étudiants pourrait nécessiter des changements législatifs de la part du gouvernement fédéral, ainsi que des PT participants, qui sont responsables de l'application et de l'évaluation de l'aide financière fédérale et PT aux étudiants.

Conclusion

Conformément à la recommandation du comité, EDSC a tenu **des consultations réussies** avec les parties prenantes sur les coûts et les avantages d'une formation obligatoire en littératie financière. Ces consultations appuient l'analyse de l'EDSC selon laquelle une formation obligatoire a le potentiel d'accroître la littératie financière des étudiants, mais pour laquelle des preuves supplémentaires de l'efficacité et une analyse approfondie des options de mise en œuvre sont nécessaires. EDSC travaillera avec des partenaires clés pour entreprendre une étude de faisabilité sur la possibilité d'une formation obligatoire en littératie financière pour les étudiants postsecondaires, en vue de fournir une base de données probantes pour éclairer les prochaines étapes.